



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 3
LE PROJET DE SOINS



CHAPITRE 3

LE PROJET DE SOINS



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. OBJECTIFS DU PROJET DE SOINS	4
2. NOTRE OFFRE DE SOINS	4
2.1. Accompagnement aux soins quotidiens	4
2.2. Accompagnement aux repas	5
2.3. Accompagnement spécialisé	5
2.4. Accompagnement et prévention	7
2.5. Accompagnement du personnel soignant	9
2.6. Accompagnement psychologique	10
2.6.1. Centre médico-psychologique de METZ NORD	10
2.6.2. Le groupe de paroles	10
2.6.3. Des entretiens individualisés	11
2.7. Accompagnement en fin de vie	11



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 3
LE PROJET DE SOINS



PREAMBULE

« Le soin est un ensemble d'actions de nature préventive, curative, éducative, technique, palliative et relationnelle ».

Au foyer d'accueil médicalisé Bernard Delforge, la prise en soins est un axe prioritaire au vue de la spécificité de l'accompagnement.

Elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire portée par une équipe d'infirmiers(ères) qui incarne les valeurs de l'établissement : dignité des soins, bienveillance, éthique,...

Les outils de travail mis à leurs dispositions sont modernes et adaptés : logiciels, tablettes tactiles, système Médissimo®,... L'infirmierie constitue un cadre de travail spacieux, lumineux, confortable tant pour les résidents que pour les infirmiers(ères).



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 3
LE PROJET DE SOINS



1. OBJECTIFS DU PROJET DE SOINS

Le projet de soins du foyer Bernard Delforge s'inspire largement de la définition de l'OMS :

« La santé est un état de complet bien être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Dans le cadre de son projet de soins, l'établissement s'est fixé plusieurs objectifs :

- + Proposer aux résidants une offre de soins de **qualité** qui s'appuie sur des pratiques et des outils modernes.
- + Offrir des prestations **personnalisées** en tenant compte de la confidentialité et de la discrétion liées aux situations particulières.
- + Proposer des soins qui prennent en compte le **maintien de l'autonomie** décisionnelle (recherche du consentement) et le maintien de l'autonomie physique (stimulation des fonctionnalités).
- + Garantir la **continuité** et la **sécurité** des soins.

2. NOTRE OFFRE DE SOINS

L'établissement propose un accompagnement à la fois diversifié et personnalisé qui tient compte des besoins de chaque résidant.

2.1. Accompagnement aux soins quotidiens

L'accompagnement aux soins quotidiens et à l'hygiène est réalisé de façon individualisée. Il garantit le respect de la vie privée et de l'intimité.

Les missions de l'équipe soignante sont :

- + De dispenser des soins prescrits par le médecin,
- + D'accompagner les résidants dans les actes de la vie quotidienne et de la vie sociale,
- + D'être attentif à toute forme de souffrance physique ou psychique.

Le plan de soins est informatisé, construit en équipe pluridisciplinaire pour chaque résidant, permettant la traçabilité des actes dispensés aux résidants. Il est mis à jour à chaque modification de la prise en soins par le service soins infirmiers. L'établissement est équipé d'un matériel informatique et d'outils performants (logiciel, tablettes tactiles).



2.2. Accompagnement aux repas

Le repas implique et engage la responsabilité de tous les acteurs de soins.

Les différentes interventions sont liées aux orientations suivantes :

- ✚ L'amélioration du confort du résidant pendant le temps du repas,
- ✚ La transformation du « temps repas » en un moment privilégié favorisant les échanges, le partage et la convivialité,
- ✚ L'organisation des tables et le placement des résidants en respectant les affinités,
- ✚ L'aide alimentaire au résidant dans le respect de l'autonomie en valorisant les gestes qu'il ne peut faire, en le stimulant et en respectant son rythme,
- ✚ Le suivi alimentaire et hydrique des résidants nécessitant une surveillance particulière.

Le médecin de l'établissement apporte les conseils nutritionnels et émet un avis sur l'équilibre des repas composés par le responsable cuisine.

Par ailleurs, les repas sont adaptés à chaque résidant, en fonction des pathologies et sur prescription médicale.

Les spécificités alimentaires de chaque résidant sont observées avec rigueur. Les modifications ponctuelles sont transmises par le service de soins.

2.3. Accompagnement spécialisé

L'hygiène bucco-dentaire

Des visites de contrôles annuelles sont proposées aux résidants une fois par an. Les chirurgiens dentistes interviennent au sein de l'établissement ce qui facilite l'organisation de la prise en soins. Des rendez-vous complémentaires sont effectués au cabinet dentaire en fonction des soins à réaliser.

La vue

Des opticiens interviennent au sein de l'établissement pour réaliser des contrôles visuels éventuels et fournir des équipements adaptés. Des rendez-vous sont organisés au cabinet d'ophtalmologiste à fréquence régulière.

Les bilans sanguins et les dépistages

Le médecin prescrit toutes les analyses biologiques et les dépistages afin de garantir la santé des résidants.

Un laboratoire d'analyse médicale se charge de récupérer et d'exécuter les analyses. Les résultats sont transmis au médecin via le site sécurisé du laboratoire d'analyses.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 3
LE PROJET DE SOINS



L'état cutané

Du fait de leur handicap, les résidents ont un état cutané fragilisé et particulièrement sensible. L'équipe pluridisciplinaire est sensibilisée à ces facteurs.

Une procédure a été formalisée afin :

- + De mettre en œuvre les modalités de l'évaluation du risque d'escarres,
- + De mettre en place les mesures générales de prévention (surveillance cutanée, matelas, coussins, effleurage,...),
- + De définir la prise en soins adaptée et personnalisée (traitement, alimentation, douleur,...).

Prise en charge de la douleur

La douleur est prise en compte au sein de l'établissement et une procédure a été formalisée afin :

- + De repérer le résident douloureux,
- + D'évaluer la douleur chez le résident avec un outil adapté (échelle analogique visuelle, échelle numérique, échelle Doloplus,...),
- + De mettre en place un traitement adapté,
- + D'organiser la prise en soins de la douleur en équipe (matériel, accompagnement,...).

La fonction d'élimination

Une procédure concernant la prise en charge de l'incontinence des résidents a été établie avec l'équipe pluridisciplinaire afin :

- + D'établir une évaluation globale et un diagnostic précis par le médecin,
- + De maintenir l'autonomie des fonctions d'élimination,
- + De mettre en place une prise en soins et un traitement adapté.

Des voies alternatives

Dans certains cas les thérapies proposées aux résidents peuvent s'accompagner de méthodes dites « alternatives ». Il s'agit d'un complément de prise en charge autour de méthodes douces comme la phytothérapie, le toucher relationnel, la luminothérapie, la technique Snoezelen, le bain détente et la balnéothérapie.

Le personnel est formé à ces différentes techniques afin de proposer une prestation qualitative.

Les rendez-vous médicaux

Afin de garantir l'accès aux soins, les résidents bénéficient de consultations externes assurées par des médecins spécialistes. Ils sont accompagnés lors des rendez-vous médicaux par l'équipe soignante et/ou par des prestataires extérieurs. Cet accompagnement permet d'une part de rassurer le résident et d'autre part de faciliter la communication et l'échange d'informations entre le résident, les médecins spécialistes, le médecin de l'établissement et les infirmiers(ères).



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 3
LE PROJET DE SOINS



L'hospitalisation

L'évolution de l'état de santé du résidant peut motiver son accueil temporaire dans une structure sanitaire qui assurera la prise en charge de son problème de santé.

Afin d'assurer la continuité des relations lors des hospitalisations, des visites régulières sont organisées par l'équipe pluridisciplinaire et les infirmiers(ères) de l'établissement sont en relation avec les services hospitaliers.

Ces actions ont pour objectifs :

- ✚ De maintenir le lien entre le résidant et l'établissement,
- ✚ De s'assurer de l'état de santé du résidant,
- ✚ D'apporter les effets personnels (linges, besoins du résidant,...),
- ✚ D'anticiper son retour et adapter la prise en soins.

Les soins ponctuels

Un pédicure intervient une fois par mois au sein de l'établissement afin de traiter les pathologies du pied des résidants. Son intervention se fait soit sur demande du résidant soit sur demande du médecin.

2.4. Accompagnement et prévention

Le circuit du médicament

Afin de préserver la sécurité des résidants, l'établissement a mis en place en 2014 un système de distribution des médicaments dénommé Médissimo®.

Il s'agit d'un système manuel de distribution unitaire de médicament, en partenariat avec la pharmacie de proximité permettant une traçabilité totale des doses à administrer.

Ce système limite le risque d'erreur lors de la distribution, du fait de l'identification du résidant (étiquette nominative, numéro de chambre et photo), le nom du médicament, la posologie à administrer et de l'utilisation de piluliers ne contenant qu'un seul médicament par temps de prise.

De plus, chaque temps de prise est décliné par un code de couleur différent.

Un protocole concernant la sécurité du médicament a été élaboré dans le cadre de la démarche qualité, décrivant toutes les étapes du circuit du médicament notamment la traçabilité.

La prévention des risques pneumologiques et de « fausse route »

Ce risque augmente avec le vieillissement de la population accueillie et les pathologies associées.

Les troubles inhérents à la déglutition, pouvant occasionner des « fausses routes », affectant la capacité nutritionnelle, ainsi que la capacité respiratoire et par conséquent une rapide dégradation de l'état général.

Des actions de prévention sont mises en place :

- ✚ Des bilans de déglutition,
- ✚ Des séances de rééducation avec un orthophoniste,
- ✚ Des textures adaptées,
- ✚ Des aides techniques.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 3
LE PROJET DE SOINS



La prévention des chutes et l'utilisation des contentions

Chez les personnes en situation de handicap, les chutes peuvent être génératrices de dépendance supplémentaire.

Une analyse des risques de chutes est mise en place au sein de l'établissement, ce qui permet de mettre en œuvre les moyens d'y remédier.

La mise en place d'aides techniques adaptées (cannes, déambulateur, fauteuil roulant) et des séances de kinésithérapie sont primordiales afin de maintenir l'autonomie et d'éviter les chutes.

L'hygiène et le risque infectieux

Le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) dans le secteur médico-social vise à renforcer la prévention du risque infectieux par la mise en place d'une démarche d'analyse des risques.

En 2012, le Document d'Analyse du Risque Infectieux (DARI) est venu compléter la démarche qualité. Les objectifs du DARI sont d'assurer :

- ✚ La sécurité des soins,
- ✚ La gestion des épidémies,
- ✚ La gestion de l'environnement et des circuits,
- ✚ Les moyens de prévention,
- ✚ La traçabilité.

L'organisation des soins a été définie en tenant compte de ces objectifs, et notamment par la formalisation de procédures et protocoles, validés par le comité de pilotage et signés par la direction et le médecin.

Un référent hygiène est nommé, formé et identifié.

Des mesures de prévention concernant le résidant sont mises en œuvre au sein de l'établissement :

- ✚ Le vaccin contre la grippe est proposé aux résidents souhaitant se faire vacciner,
- ✚ Le suivi vaccinal est réalisé par le médecin,
- ✚ Des sensibilisations sont organisées sur les risques infectieux : hygiène des mains, mesures de prévention durant la période hivernale....

L'éducation à la santé

L'établissement participe chaque année à la semaine nationale sécurité patients, initiée par le Ministère de la Santé. Cette campagne a pour objectifs de sensibiliser l'ensemble des publics sur les enjeux de la sécurité des soins et de favoriser le dialogue entre résidents et professionnels de santé.

Des coopérations se sont également développées avec des établissements scolaires, universitaires et des praticiens extérieurs, dans le cadre de l'éducation à la santé (conférence, ateliers pédagogiques collectifs et individuels).



2.5. Accompagnement du personnel soignant

L'hygiène et le risque infectieux : les mesures de prévention concernant le personnel

- ✚ Une procédure a été élaborée décrivant les précautions à mettre en œuvre pour limiter la transmission des agents infectieux : hygiène des mains, tenue du personnel, désinfection...
- ✚ Des recommandations de bonnes pratiques en hygiène sont mises en place en interne,
- ✚ Une campagne est faite pour tout le personnel à la vaccination contre la grippe chaque année en lien avec les représentants du personnel et le service de santé au travail. La vaccination est prise en charge par l'établissement et réalisée par le médecin du travail.

L'accompagnement psycho-social dans la relation « soignant – soigné »

Plusieurs outils sont proposés aux salariés pour apporter une aide dans la prise en charge de situations difficiles :

- ✚ Les réunions pluridisciplinaires au cours desquelles l'analyse des situations est réalisée,
- ✚ La formation pour mieux appréhender les situations (bienveillance, faire face aux troubles du comportement de la personne en situation de handicap, etc...),
- ✚ L'accompagnement psychologique (réalisé par le médecin du travail),
- ✚ Le document unique d'évaluation des risques professionnels (sécurisation des postes de travail).

L'évaluation des pratiques professionnelles

L'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) vient compléter cette démarche en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS, hygiène) et les références réglementaires.

En fonction des thématiques, les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire peuvent intervenir : médecin, infirmière cadre, infirmiers(ères), vie sociale, hygiène de vie, commission technique d'appareillage, hygiène-qualité...

Les thématiques sont diversifiées : risque infectieux, gestion de l'environnement du résidant, la bienveillance, le secret professionnel, l'instant repas, la manutention manuelle, le matériel de manutention...

Différents supports sont utilisés : réunions d'échange ou d'informations, des quizz, chambre des erreurs...



2.6. Accompagnement psychologique

Face aux handicaps et pathologies associées et/ou surajoutées, une prise en compte individualisée et personnalisée de la souffrance psychologique est nécessaire.

La collaboration des professionnels (psychiatre, psychologues, infirmières psychiatriques) est essentielle pour répondre à cette problématique.

Des conventions ont été établies afin de formaliser les partenariats.

Suivi psychologique en interne	2016	2017	2018
Nbre de résidents concernés	21	28	35

Suivi spécifique *	2016	2017	2018
Nbre de résidents concernés	25	24	17

(*) Suivi psychiatrique en externe et suivi en interne par une IDE psychiatrique

Le nombre de résidents ayant bénéficié d'un suivi psychologique en interne est en augmentation croissante sur les 3 dernières années, ce qui traduit un réel besoin d'accompagnement personnalisé de la souffrance psychologique.

2.6.1. Centre médico-psychologique de METZ NORD

Un suivi individualisé du résident présentant des troubles d'ordre psychologique est mis en place depuis 2010. Le suivi est assuré au CMP par le médecin et les infirmières psychiatriques du CMP en coordination avec l'équipe médicale et sociale du foyer Bernard Delforge.

2.6.2. Le groupe de paroles

Un psychologue intervient une fois par mois pendant 1h30 et anime un groupe de paroles.

Cet atelier de stimulation cognitive et sociale est un espace de parole commun pour les résidents, permettant à chacun de s'exprimer, d'échanger, en utilisant différents modes de communication. Il se fonde sur le volontariat, le respect de la parole exprimée et la confidentialité.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 3
LE PROJET DE SOINS



2.6.3. Les entretiens individualisés

Les entretiens individualisés sont réalisés soit par un psychologue soit par une infirmière psychiatrique.

Le psychologue intervient deux journées par mois au sein du foyer. Une infirmière psychiatrique intervient au sein de l'établissement 2 heures par mois.

L'objectif de ces entretiens est d'apporter au résidant un échange privilégié et personnalisé, de garantir le suivi médical en lien avec les médecins du CMP et le médecin de l'établissement.

2.7. Accompagnement en fin de vie

L'accompagnement des résidants en fin de vie est une de nos préoccupations. Les résidants doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée visant leur confort de vie dans le respect de la dignité.

Une convention avec l'Association Pierre Clément et le CHR Metz – Thionville (équipe mobile de soins palliatifs) est formalisée afin d'accompagner les résidants, les familles.

Cette accompagnement est réalisé en équipe pluridisciplinaire : médecin, infirmière cadre, infirmiers(ères), équipe soignante, vie sociale, commission technique d'appareillage, hygiène de vie, kinésithérapeutes.

Un appui des autres services est primordial pour adapter au mieux cette accompagnement (administratif, logistique).

Une partie du personnel est formé à l'accompagnement de la fin de vie.

AXES DE DEVELOPPEMENT PROJET SOINS 2020 – 2024

AXE 2-1	Améliorer les interactions entre les équipes
AXE 2-2	Intégrer les soins d'orthophonie dans la prise en charge des résidants
AXE 2-3	Favoriser une démarche de qualité de vie au travail